

Déclaration liminaire du CREO

Madame la Directrice académique,

Le CREO de l'Académie de Toulouse tient à exprimer aujourd'hui sa plus vive inquiétude concernant la situation de l'enseignement de l'occitan dans le département du Lot.

Cette inquiétude ne repose pas sur une décision isolée mais sur l'accumulation, depuis plusieurs années, de mesures et d'annonces qui conduisent à un affaiblissement constant des dispositifs existants et à l'absence de toute perspective de développement.

La fermeture du parcours bilingue d'Assier, la suppression d'un poste à l'école bilingue de Gramat, l'absence de tout projet d'ouverture de nouveaux parcours bilingues dans les années à venir et, désormais, la transformation du poste de conseiller pédagogique départemental occitan en un poste mutualisé LVE-LVR constituent autant de signaux convergents qui ne peuvent être regardés comme de simples ajustements administratifs.

Ils dessinent une orientation.

Cette orientation est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient dans un contexte de rupture du dialogue entre les services départementaux de l'Éducation nationale et de nombreux acteurs du territoire.

Élus locaux, conseillers départementaux, conseillers régionaux, parlementaires, représentants associatifs, enseignants et familles ont, à plusieurs reprises, exprimé leurs inquiétudes. Le boycott du dernier CDEN par plusieurs élus constitue à cet égard un fait suffisamment rare pour témoigner de la profondeur du malaise.

Nous constatons que ces alertes répétées demeurent à ce jour sans réponse satisfaisante.

Pourtant, les engagements de l'État sont clairs :

La loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion a réaffirmé leur place dans le service public d'éducation.

La circulaire du 14 décembre 2021 fixe explicitement un objectif de développement de l'enseignement des langues régionales.

Le Code de l'éducation prévoit que cet enseignement est favorisé et que son offre doit pouvoir être organisée tout au long de la scolarité.

Le Code du patrimoine reconnaît également la responsabilité publique dans la transmission de ce patrimoine linguistique.

À ces textes s'ajoutent les engagements pris dans le cadre de la Convention État-Régions ainsi que ceux qui lient le Rectorat de Toulouse à l'Office Public de la Langue Occitane.

Or, nous peinons aujourd'hui à comprendre comment les décisions prises dans le Lot peuvent être conciliées avec ces orientations nationales et académiques.

L'enseignement de l'occitan ne peut être réduit à une variable d'ajustement.

Comme tout enseignement linguistique, il nécessite une politique cohérente, une continuité des parcours, une stabilité des moyens et un accompagnement pédagogique spécialisé.

C'est pourquoi l'évolution annoncée du poste de CPD occitan est particulièrement préoccupante.

Notre inquiétude ne tient pas uniquement à une question d'organisation administrative ou de quotité de service.

Elle tient au risque de voir disparaître une mission clairement identifiée.

L'enseignement de l'occitan ne peut être piloté efficacement sans expertise spécifique. La création d'un poste mutualisé LVE-LVR, même assorti d'une part de service dédiée à l'occitan, ne saurait offrir les mêmes garanties si cette mission devient secondaire.

Notre inquiétude est renforcée par le constat que cette situation ne constitue malheureusement pas un épisode isolé.

Le département du Lot a déjà connu, en 2015, l'évolution du poste de conseiller pédagogique occitan puis sa suppression en 2016. Les conséquences de cette décision ont été particulièrement lourdes pour le fonctionnement du dispositif et ont donné lieu à un contentieux dont chacun connaît l'existence.

Aujourd'hui, nous observons avec préoccupation qu'une situation comparable semble se reproduire.

La conseillère pédagogique actuellement en fonction, dont les missions ont progressivement évolué et dont le périmètre d'intervention s'est trouvé affaibli au fil des années, a fait le choix de quitter ses fonctions. Ce départ intervient dans un contexte de fortes tensions et suscite une profonde inquiétude parmi les acteurs de terrain.

Nous ne pouvons manquer de constater qu'en l'espace de quelques années, deux conseillers pédagogiques successifs chargés de l'occitan ont vu leurs missions remises en cause au point de quitter leurs fonctions.

Cette récurrence interroge.

Elle pose la question des conditions dans lesquelles l'institution entend exercer et faire vivre la mission de pilotage de l'enseignement de l'occitan dans le département.

Une politique publique ne se mesure pas seulement aux textes qui l'annoncent, mais aussi à sa capacité à maintenir dans la durée les compétences, les personnes ressources et les conditions de travail nécessaires à sa mise en œuvre.

Au-delà du seul département du Lot, c'est désormais la crédibilité de la politique académique en faveur de l'occitan qui se trouve interrogée.

Le CREO demande donc solennellement :

- le maintien d'une mission de Conseiller pédagogique clairement identifiée et spécifiquement dédiée à l'occitan**
- le maintien du poste d'enseignant à l'école Clément Brouqui de Gramat** (*cf. Courrier du CREO daté du 10 avril 2026*)
- l'ouverture d'une véritable concertation avec les enseignants, les représentants syndicaux, les élus, les associations et les familles**
- la présentation d'une stratégie départementale de développement conforme aux engagements de l'État, de la Région, du Département et de l'Académie**
- des garanties concernant la pérennité des parcours bilingues existants et leur développement futur**

Notre démarche n'est pas une démarche de confrontation. Mais nous refusons que l'avenir de l'enseignement de l'occitan dans le Lot soit décidé sans concertation et en contradiction avec les orientations affichées par les pouvoirs publics.

La concertation n'a de sens que lorsqu'elle précède les décisions. Elle perd une grande partie de sa portée lorsque celles-ci sont déjà arrêtées.

Nous sommes attachés à un dialogue exigeant, loyal et transparent.

Lorsque toutes les collectivités partenaires, les parlementaires de sensibilités diverses, les associations représentatives, les familles et les personnels expriment les mêmes inquiétudes, il ne s'agit plus d'une contestation marginale mais d'un signal démocratique qu'aucune administration ne devrait ignorer.

Le Conseil d'Administration du CREO de l'Académie de Toulouse